

**Sujet :** SERVICES - Épisode de pollution dans le département de l'Isère : fin de la procédure d'information-recommandation, à compter de ce soir, minuit

**De :** PREF38 Defense Protection Civile - 38 ISERE/PREFECTURE/BOITES FONCTIONNELLES (par AdER) <pref-defense-protection-civile@isere.gouv.fr>

**Date :** 23/05/2022 à 14:37

**Pour :** destinataires inconnus:;

Bonjour

ATMO Auvergne Rhône Alpes ne prévoyant pas de nouveau dépassement du seuil d'information aujourd'hui, la baisse des niveaux de concentration des particules fines permet de mettre fin à la procédure d'information-recommandation cours sur le bassin grenoblois et le bassin zone alpine Isère, et ce à compter de ce jour, minuit.

Je vous remercie, le cas échéant et chacun en ce qui le concerne, de bien vouloir relayer ces éléments auprès des opérateurs et établissements concernés par ces mesures.

Restant à votre disposition,  
Bien cordialement.

--

**Le Service interministériel de défense et de protection civile**

Direction des sécurités

12 place de Verdun 38000 Grenoble

Tél : 04 76 60 33 85

[www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)



Cabinet du préfet



Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.  
N'imprimons que si nécessaire.